

Dixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

12 juillet 2016

Français

Original : anglais

Genève, 29 août 2016

Point 13 de l'ordre du jour provisoire

Adoption des coûts estimatifs pour 2017**Coûts estimatifs**

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui se tiendra en 2017

Note du secrétariat

1. La dixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination, qui s'est tenue à Genève le 29 août 2016, a décidé de convoquer, pour une durée d'une journée et demie, à une date restant à déterminer, une réunion d'experts des Hautes Parties contractantes.
2. Le présent document, qui est soumis en application de la décision susmentionnée, indique les coûts estimatifs de cette réunion, qui s'élèvent à 30 400 dollars des États-Unis. On trouvera dans le tableau ci-après une ventilation de ces coûts.
3. Il convient de noter que les coûts ont été estimés en fonction de l'expérience passée et du volume de travail escompté. Les coûts effectifs seront calculés après la clôture de la Réunion d'experts et l'achèvement des travaux correspondants, toutes les dépenses pertinentes ayant été comptabilisées. Tous ajustements des contributions dues par les participants partageant les coûts seront alors opérés en conséquence.
4. Quant aux dispositions financières, les coûts de la Réunion d'experts sont couverts par les Hautes Parties contractantes et les États qui participent aux travaux de la Réunion sans être parties au Protocole, selon le barème des quotes-parts de l'Organisation des Nations Unies, dûment ajusté.

GE.16-11933 (F) 260716 050816



* 1 6 1 1 9 3 3 *

Merci de recycler



5. Des avis de recouvrement seront établis sur la base du montant total des coûts estimatifs et de la formule de partage des coûts énoncés ci-dessus, sous réserve que les Hautes Parties contractantes approuvent ces coûts et cette formule. Comme les activités considérées ne doivent pas avoir d'incidences financières sur le budget ordinaire de l'ONU, il incombe aux Hautes Parties contractantes de payer leur part du montant estimatif dès réception des avis de recouvrement.

Réunion d'experts des Hautes Parties contractantes au Protocole V annexé à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à Genève, en avril 2017 (une journée et demie)

(En dollars des États-Unis)*

	Service des séances	Documentation à établir avant la session	Documentation à établir au cours de la session	Comptes rendus analytiques	Documentation à établir après la session	Services d'appui	Divers	Total
Services de conférence								
Interprétation et service des séances	27 100							27 100
Services d'appui ¹						1 600		1 600
Divers ²							1 700	1 700
Total	27 100					1 600	1 700	30 400
A.	Total des coûts des services de conférence (y compris les dépenses d'appui au programme, de 13 %)							30 400
B.	Coûts autres que ceux des services de conférence							
Total général (arrondi) A + B								30 400

* Au taux de USD 1 = CHF 0,967.

¹ Technicien du son/enregistrement (2 x 2 jours).

² Location d'un ordinateur, d'une imprimante et d'un disque de mémoire flash : 100 dollars ; assistance spécialisée pour les services de comptabilité et d'administration des ressources financières : 1 600 dollars É.-U.